

Démarche de progrès en santé au travail Actualisation des grilles d'évaluation

La Démarche de progrès en santé au travail initiée par le Cisme en 2004, est une démarche d'amélioration continue spécifique aux SSTI.

Fondée sur l'analyse collective du besoin des bénéficiaires (employeurs et salariés), cette démarche prévoit un cycle d'évaluations élaboré avec le concours d'Afnor certification.

Il comprend, pour l'heure, deux niveaux : le niveau I, qui permet l'obtention d'une attestation d'engagement (une soixantaine de Services ont franchi cette étape) ; elle valide la mise en place des "fondations" de la démarche. Le niveau II correspond quant à lui à la re-

mise de l'attestation de mise en œuvre (8 SSTI l'ont obtenu). Cette évaluation porte sur 16 points de l'organisation du Service ; elle en vérifie la cohérence notamment en vue de l'élaboration du projet de Service et de son exécution.

La parution en 2011 et 2012 des textes réformant le fonctionnement des SSTI a conduit à un travail, mené avec Afnor Certification, de mise à jour des grilles d'évaluation de ces deux niveaux.

Vous pouvez retrouver les versions actualisées sur le site du Cisme dans la rubrique "Démarche de progrès", ainsi que d'autres documents s'y rapportant.



Une attestation de mise en œuvre est délivrée à l'issue de 2 jours d'évaluation réalisés par un auditeur d'Afnor Certification.

Démarche de progrès Demander à être évalué par une tierce partie pour faire progresser son organisation

Dans une période de changements importants, les SSTI poursuivent la mise en place de leur démarche d'amélioration continue avec, en toile de fond, l'élaboration et la mise en œuvre des projets pluriannuels de Service.

Etapes structurantes, les évaluations conduites par un auditeur externe se poursuivent. En cette fin d'année le Sist de Narbonne, l'Acist 23 de Guéret, et l'Amco Btp de Limoges devraient obtenir leur attestation d'engagement.

L'Alsmt de Nancy, et le Sism 50 de Saint-Lô chercheront à faire la démonstration qu'ils satisfont aux critères de l'attestation de mise en œuvre.

Services attestés au niveau I	Services attestés au niveau II
60	8

Démarche de progrès Les Services du Limousin mobilisés

La Démarche de progrès en santé au travail, qui guide de manière structurée l'évolution de l'organisation des SSTI, est portée par les acteurs des Services.

Sa conduite suppose l'implication plus spécifique de la direction, d'un animateur dédié et d'un comité de pilotage composé de représentants de chacun des principaux métiers présents au sein de l'association.

Les Services du Limousin se sont engagés collectivement dans la démarche. Ils mutualisent les compétences d'une qualicienne à travers leur Association régionale. L'idée est de développer des organisations cohérentes pour accompagner les entreprises et les salariés de la région.

Les membres des différents comités de pilotage se sont réunis le 20 novembre dernier en vue des évaluations qu'Afnor Certification conduira dans les mois prochains.



Martial Brun, convié à cette séance, a notamment apporté toutes les précisions relatives aux critères du niveau II qui détermineront l'obtention de l'attestation de mise en œuvre.

Ce fut l'occasion d'apprécier l'aide que peut constituer la démarche au regard des besoins d'adaptations nés de la réforme du secteur en cours.

🔍 ZOOM



L'idée de l'attestation d'engagement (niveau I) avait conduit à créer un signe qui identifie les évaluations réalisées dans le cadre de la Démarche de progrès en santé au travail. Le nom d'AMEXIST voit le jour (dérivé de AMEC-SIST : AMélioration Continue en Services Interentreprises de Santé au Travail).